



**Agir Ensemble  
pour les Droits  
de l'Homme**

## ***Termes de référence***

***Recrutement d'un formateur en monitoring et stratégie de plaidoyer au niveau local et national***

***Titre du projet : « Promotion des droits des peuples autochtones à travers le renforcement du mouvement autochtone et l'institutionnalisation de la représentativité autochtone »***

---

Référence du projet : EIDHR/2016/381-959

Projet soutenu par :



## **1. Contexte et Objectifs du projet PA**

Mis en œuvre par l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) en partenariat avec Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH) et cofinancé par l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme de l'Union Européenne, ce projet entend assurer la mise en œuvre de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones (PA) au Congo (Loi n°05-2011) et des textes d'application.

Malgré l'adoption d'une loi et des textes d'application sur la protection des peuples autochtones, de nombreux défis entravent la bonne mise en œuvre de ce cadre juridique :

- Les dispositions sur la consultation et le consentement libre, préalable et en toute connaissance de cause prévue par la Loi 5-2011 ne sont pas appliquées.
- Les PAs sont systématiquement exclus de la prise de décisions les concernant et sont victimes de discriminations importantes au niveau local
- Les PAs rencontrent des difficultés d'accès à la justice et sont régulièrement confrontés à des dénis de droits, des spoliations.

## **2. Objectif général du projet**

L'objectif général du projet est de favoriser la mise en œuvre de la Loi portant promotion et protection des droits des Populations Autochtones en République du Congo (Loi 05-2011). Il s'agit de :

1. Mettre en évidence la situation des peuples autochtones à travers la documentation en vue d'influencer les politiques et d'inciter au changement ;
2. Faciliter le soutien et le renforcement des organisations autochtones dans leur structuration et leur mode de revendication de leurs droits ;
3. Institutionnaliser le mécanisme de consultation des droits autochtones.

Le projet est notamment centré sur des actions de monitoring de la situation des droits des peuples autochtones, le développement des indicateurs et outils de collecte des données, assistance aux victimes, le renforcement des compétences des organisations autochtones et le plaidoyer pour l'harmonisation de la législation. Il porte une attention particulière à améliorer les capacités financières, de gestion et d'organisation des communautés autochtones de base. Il est mis en œuvre en particulier dans quatre Départements : Cuvette Ouest, Likouala, Lékoumou et la Sangha.

**Au titre de l'axe 2 du projet, il est envisagé de renforcer les compétences en stratégie et actions de plaidoyer local des quatre organisations suivantes :**

- Association pour la vulgarisation du droit au cœur de la société (AVDCS) – « Projet Campagne de formation et de sensibilisation des leaders et communautés autochtones sur l'importance et la connaissance des règles de procédure d'enregistrement des naissances »
- Association aide sociale aux paysans (AASP) – Projet « Promotion du droit à la santé des populations autochtones »
- Bureau des communautés locales et autochtones en Zone forestière du Congo (BCAF-Congo) – Projet « Promotion des droits autochtones et lutte contre la discrimination à l'utilisation des ressources forestières »
- Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC) Titre du projet : « Appropriation de la loi n°5-2011, portant promotion des droits des populations autochtones en République du Congo par les populations autochtones »

3. **Objectif et résultats attendus de la formation accompagnement** : L'objectif de la prestation vise à permettre au personnel de ces organisations de disposer des compétences de base sur les outils de monitoring et plaidoyer et la méthode d'élaboration d'une stratégie de plaidoyer, afin d'être en capacité d'élaborer leur propre stratégie de plaidoyer dans les domaines d'action qui les concerne

Il s'agira plus particulièrement de :

- présenter aux organisations **des techniques et outils utiles à une démarche de plaidoyer et monitoring** : outils appropriés pour documenter et mesurer les violations commises à l'encontre des autochtones. Le développement de cet outil avec des indicateurs clairs mesurant la situation des droits des populations autochtones permettra aux autochtones eux-mêmes ainsi qu'aux organisations qui les appuient de recueillir des informations et des analyses tangibles.
- Transmettre aux organisations la méthodologie nécessaire pour leur permettre de **définir une stratégie de plaidoyer et monitoring** ;

#### 4. Livrables attendus

Au terme de la formation, un livret pédagogique sera remis à chaque participant et un rapport d'évaluation de la prestation de formation-accompagnement sera transmis à AEDH et OCDH. Une attention particulière sera apportée par le formateur à l'évaluation des connaissances acquises. A cet effet, une évaluation pré et post-formation sera conduite par le formateur et annexée au rapport d'évaluation. La méthode d'évaluation pré et post-formation sera nécessairement basée sur un test de connaissance qui abordera les points clés de la formation.

Un rapport de synthèse de l'accompagnement analysera les actions engagées par les organisations en matière de stratégie de plaidoyer local et présentera la plus-value par le prestataire.

#### 5. Modalités de la formation et de l'accompagnement

Le consultant devra entrer en contact avec les organisations au préalable afin d'adapter sa formation aux besoins réels desdites organisations. La formation aura lieu à Brazzaville pendant cinq jours.

A l'issue de la formation, il est attendu du consultant un temps d'accompagnement des organisations formées devant leur permettre de s'approprier les acquis de formation et de les mettre en application. Il s'agira ainsi d'accompagner les quatre organisations dans la définition de leur stratégie de plaidoyer et d'un plan d'action. A l'issue de la formation – accompagnement, chaque organisation aura ainsi élaboré une stratégie de plaidoyer local formalisée dans un document de référence.

**Date** : la prestation sera réalisée entre **les mois d'octobre et Novembre 2019**. La date exacte du démarrage de la formation est à définir d'un commun accord entre le prestataire, AEDH, OCDH et les quatre organisations.

**Lieu de réalisation des formations** : Brazzaville, Congo.

**Nombre total de participants** : entre 15 et 20

#### 6. Compétences requises

Le/la candidat (e) souhaitée) doit avoir les compétences mentionnées ci-dessous :

- Expertise en monitoring, documentation des cas, et techniques de plaidoyer

- Savoir animer une action de formation et enseigner selon diverses méthodes pédagogiques Excellentes capacités de facilitation avec l'utilisation de certaines méthodes participatives.
- Bonne connaissance du monde associatif et des OSC en Afrique Centrale
- Adhésion à la défense et protection des droits humains

#### **7. Modalités de réponse**

Les prestataires intéressés enverront une proposition constituée :

- d'un CV du consultant et, le cas échéant, d'une présentation de l'organisation dont il dépend
- \*un volet technique qui détaille le contenu de l'accompagnement délivré, son déroulement et la méthodologie employée ;
- un volet financier qui prend en compte, en les détaillant, les coûts liés à la prestation et l'accompagnement (honoraires, per diem et frais de transport) ;
- les disponibilités du consultant entre les mois d'octobre et Novembre 2019

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de **5 000 euros TTC** pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les frais de transport, de restauration et de séjour du prestataire à Brazzaville.

Les per diem des participants, frais pédagogique, de restauration et de location de salle sont pris en charge par AEDH et OCDH.

Les propositions sont à adresser par mail **au plus tard le 29 septembre 2019** à l'adresse : [n.boumediene@aedh.org](mailto:n.boumediene@aedh.org) et [nga.monica@ocdh-brazza.org](mailto:nga.monica@ocdh-brazza.org) sous la référence **PA/FORM2/2019**